



# CONSEIL GENERAL

## DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

LE RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS PEUT ÊTRE CONSULTÉ À L'HÔTEL DU DÉPARTEMENT  
52, AVENUE DE SAINT-JUST - 13256 MARSEILLE CEDEX 20  
ATRIUM - BÂT. B - DERRIÈRE L'ACCUEIL CENTRAL

*Supplément au Recueil des Actes Administratifs  
N° 10 du 15 mai 2011*

---

*Budget Primitif 2011  
Séance Publique du vendredi 29 avril 2011*



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DU DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE**

**S O M M A I R E**

**SUPPLEMENT AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
N° 10 DU 15 MAI 2011**

**CONSEIL GÉNÉRAL**

PAGES

**BUDGET PRIMITIF 2011 - COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 29 AVRIL 2011  
DECISIONS DU CONSEL GENERAL**

- Commission <b>Solidarité</b>	5
- Commission <b>Education, Animation et Vie Locale</b>	6
- Commission <b>Aménagement, Environnement, Administration Générale</b>	7
- Commission <b>Finances</b>	11

\* \* \* \* \*



## CONSEIL GÉNÉRAL

DEPARTEMENT  
DES BOUCHES-DU-RHONE  
CONSEIL GENERAL  
D-G-S  
SERVICE DES SEANCES DE L'ASSEMBLEE

SOLIDARITÉ  
DECISIONS DU CONSEIL GENERAL

1 Mme Lisette NARDUCCI  
Budget Primitif 2011 : Politique Publique de l'Insertion Sociale et Professionnelle

A décidé:

- d'approuver les actions et le budget 2011 afférents à la politique publique de l'Insertion Sociale et Professionnelle, conformément aux propositions détaillées dans le rapport,
- de confirmer les crédits inscrits au projet de budget primitif 2011.
- de donner délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des actions énoncées dans le rapport.

Abstention du groupe « l'Avenir du 13 »

2 Mme Josette SPORTIELLO-BERTRAND / M. Gaby CHARROUX  
Budget Primitif 2011 : Politiques publiques d'aide aux Personnes Agées et aux Personnes Handicapées

A décidé d'approuver

- Les objectifs 2011 de la politique menée en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées, conformément aux propositions détaillées dans le rapport ;
- Les dotations budgétaires inscrites au projet de budget primitif 2011.

Délégation est donnée à la Commission Permanente pour les modalités de mise en œuvre des actions annoncées dans le rapport.

3 M. Michel AMIEL  
Budget Primitif 2011 : Politique de Protection Maternelle et Infantile et de Prévention Sanitaire

A décidé

- d'approuver les dotations budgétaires inscrites au projet de budget primitif 2011 du Département pour les dépenses nécessaires à la mise en œuvre des actions du Département dans le cadre de la politique publique de protection maternelle et infantile et de prévention sanitaire soit au total :

En section de fonctionnement :

- Dépenses : 10 616 985 €
- Recettes : 3 600 000 €

En section d'investissement :

- Dépenses : 3 690 000 €

- de donner délégation à la Commission Permanente pour les modalités de mise en œuvre des actions énoncées dans le projet et pour les affectations d'autorisations de programme.

4 M. Michel AMIEL  
Budget Primitif 2011 de la Direction des Maisons de l'Enfance et de la Famille des Bouches du Rhône

A décidé en ce qui concerne le budget annexe de la Direction des Maisons de l'Enfance et de la Famille des Bouches du Rhône :

- d'approuver l'ensemble des dotations budgétaires, conformément aux propositions énoncées dans le rapport.
- de confirmer leur inscription au projet de budget 2011.

5 M. Michel AMIEL

Budget primitif 2011 : Politique publique de protection de l'enfance - Modification de la rémunération et des indemnités accessoires au salaire des assistants familiaux

A décidé :

- d'approuver les objectifs 2011 relevant de la politique publique de protection de l'enfance, conformément aux propositions énoncées dans le rapport, ainsi que les dotations budgétaires inscrites au projet de budget primitif 2011.
- de confirmer les crédits de paiement inscrits à cet effet au projet de budget primitif 2011.
- de donner délégation à la Commission Permanente pour les modalités de mise en œuvre des actions énoncées dans le rapport.
- de modifier les règles applicables à la rémunération des assistants familiaux des Bouches-du-Rhône, ainsi qu'il suit :
  - revalorisation de la fonction globale d'accueil pour l'accueil continu à temps complet dont le nouveau montant s'élève à 58.8 h de SMIC par mois.
  - création d'une indemnité d'entretien « vacances ».
  - création d'un supplément d'indemnité d'entretien pour les enfants souffrant d'énurésie et d'encoprésie.
  - maintien du salaire des assistants familiaux durant la période de suspension de leur agrément de quatre mois maximum, dans le cas de suspicion de maltraitance.
  - attribution de congés exceptionnels pour évènement familial.

DEPARTEMENT  
DES BOUCHES-DU-RHONE  
CONSEIL GENERAL  
D-G-S  
SERVICE DES SEANCES DE L'ASSEMBLEE  
  
EDUCATION, ANIMATION ET VIE LOCALE  
DECISIONS DU CONSEIL GENERAL

6 M. Jean-François NOYES / MME Janine ECOCHARD

Budget Primitif 2011 : Politiques publiques des collèges, d'accompagnement à l'éducation et du Patrimoine

A décidé :

- d'approuver l'ensemble des actions développées dans le rapport,
- d'inscrire les mouvements d'autorisations de programmes prévus dans les tableaux annexés au rapport,
- d'approuver les montants des affectations et leurs modifications comme indiqué dans le rapport et dans le document détaillé figurant en annexe,
- d'approuver les dotations budgétaires inscrites au projet de budget primitif 2011,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des décisions, et pour procéder à des modifications ou des compléments d'affectations, ainsi que pour compléter et modifier les modalités d'organisation et de fonctionnement des opérations "Allocation Départementale d'Education des Collèges" et "Aides aux familles des collégiens de SEGPA et de DP6".

Abstention du groupe « l'Avenir du 13 »

7 M. Michel PEZET / M. André GUINDE

Budget Primitif 2011 : Politiques publiques de la culture, de la culture provençale et de la langue d'Oc

A décidé d'approuver :

- les orientations de la politique culturelle du Département pour l'exercice 2011,
- les axes et les actions de la politique du Département pour la Culture et la promotion de la Culture provençale et de la langue d'Oc, pour l'exercice 2011, mentionnées dans le rapport.
- les dotations budgétaires inscrites en fonctionnement et en investissement au projet de budget primitif 2011 et rappelées en annexe au rapport,
- le recours aux vacances telles que définies dans le rapport,

Délégation est donnée à la Commission Permanente pour procéder à la répartition des dotations concernant le partenariat et le patrimoine culturels, les actions culturelles, la promotion de la Culture provençale et de la langue d'Oc, pour l'exercice 2011, mentionnées dans le rapport, et les affectations d'autorisations de programme.

8 M. Denis BARTHELEMY / M. Henri JIBRAYEL

Budget Primitif 2011 : Politique départementale de la jeunesse. Politique sportive départementale.

A décidé d'approuver :

- les objectifs et les axes généraux de la politique départementale de la jeunesse indiqués dans le rapport pour l'exercice 2011,

- les objectifs et les axes généraux de la politique sportive départementale indiqués dans le rapport pour l'exercice 2011,
- les dotations budgétaires inscrites au projet de Budget Primitif 2011, en fonctionnement et en investissement,
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la répartition de ces crédits.

9 M. Jean-Pierre MAGGI / M. Mario MARTINET / M. Frédéric VIGOUROUX / M. Daniel FONTAINE / M. Rébia BENARIOUA / M. René OLMETA / MME Evelyne SANTORU / M. Denis ROSSI

Budget Primitif 2011 : Politiques publiques suivies par la Direction de la Vie Locale :

- Aides aux communes, Centres sociaux et Politique de la Ville, Habitat, Vie Associative

A décidé :

- de reconduire les dispositifs départementaux d'aides et d'intervention au titre des différentes politiques publiques présentées, et approuver les modifications proposées dans le rapport au titre de l'année 2011,
- d'approuver les dotations budgétaires inscrites au projet de budget primitif 2011 selon le détail indiqué en annexe au rapport,
- de préciser pour les aides allouées en investissement, et quel que soit le bénéficiaire de la subvention (association, bailleur social, commune ou groupement de commune), que le Président du Conseil Général (ou son délégué) peut octroyer, par courrier, à titre exceptionnel un sursis supplémentaire d'une année non renouvelable pour les opérations ayant reçu un début significatif d'exécution, en cas de retard motivé dans la production de justificatifs,
- de donner délégation à la Commission Permanente du Conseil Général :
  - pour procéder à l'attribution des diverses aides faisant l'objet de ce rapport,
  - pour adapter, en tant que de besoin, les critères et les modalités d'application des différents dispositifs d'aides,
  - pour procéder à l'affectation des autorisations de programme,
  - pour prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de ces actions.

Le groupe « Avenir du 13 » s'abstient pour les politiques publiques « Aides aux communes », « Habitat », « Vie associative », et vote favorablement pour les autres politiques, à savoir : « Centres sociaux », « Politique de la ville », « Droit des femmes », « Anciens Combattants », « Animation en faveur des Seniors ».

DEPARTEMENT  
DES BOUCHES-DU-RHONE  
CONSEIL GENERAL  
D-G-S  
SERVICE DES SEANCES DE L'ASSEMBLEE

AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT, ADMINISTRATION GÉNÉRALE  
DECISIONS DU CONSEIL GENERAL

10 M. Christophe MASSE / M. Vincent BURRONI

Budget Primitif 2011 : Direction de l'Economie et de l'Aménagement du territoire

A décidé :

- d'approuver :
  - les orientations pour l'année 2011 de la Direction de l'Economie et de l'Aménagement du territoire,
  - les dotations budgétaires inscrites au projet de budget primitif 2011,
- de désigner, pour siéger à l'assemblée générale et au conseil d'administration du GIP ITER : M. WEYGAND, en qualité de titulaire, et M. GUINDE, en qualité de suppléant.
- de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver les conventions à intervenir dans le cadre des politiques publiques menées.

Abstention du groupe « Avenir du 13 »

11 M. Daniel CONTE / M. Claude VULPIAN

Budget Primitif 2011 : Politique publique de l'agriculture

A décidé :

- d'adopter la politique publique de l'agriculture pour 2011 ;
- d'approuver les dotations budgétaires inscrites au projet de budget primitif 2011 et de procéder à l'affectation des autorisations de programme indiquées dans le rapport ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour procéder à des modifications ou à des compléments d'affectation ;

- d'allouer les subventions suivantes :

. Lycée agricole de Saint-Rémy-de-Provence :	5.400 €,
. Lycée agricole d'Aix-Valabre :	19.600 €,
. Association Nationale des Elus du Vin Adhésion 2011 :	2.400 €,
. Fédération Départementale de Syndicats d'Exploitants Agricoles des Bouches-du-Rhône pour l'actualisation du guide agricole :	6.100 € ;

- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer la convention établie avec l'Entente Interdépartementale pour la Démoustication annexée au rapport.

12 M. René RAIMONDI

Budget Primitif 2011 : Politiques publiques d'aménagements routiers et de sécurité routière

A décidé :

- d'approuver les interventions au titre de la politique publique d'aménagements routiers et de sécurité routière définie dans le rapport,  
 - d'approuver les dotations budgétaires inscrites au projet de Budget Primitif 2011,  
 - de procéder aux créations et modifications d'affectations des Autorisations de Programme telles que précisées dans le tableau annexé,  
 - d'adopter le nouveau schéma directeur routier départemental annexé au rapport,  
 - que les contrats nécessaires à la réalisation des études et des travaux faisant l'objet des interventions définies dans le rapport, et des prestations nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle du schéma directeur routier, seront traités soit par appels d'offres ouverts passés en application des articles 57 à 59 du Code des Marchés Publics, soit par application de l'article 74 lorsqu'il s'agira de maîtrise d'œuvre, soit par marchés à procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics lorsque ceux-ci s'inscriront dans le seuil autorisé de 193 000 € HT pour les services et de 4 845 000 € HT pour les travaux.  
 - de donner délégation à la Commission Permanente pour adopter, en cas de nécessité, des dispositions différentes ou complémentaires pour la passation de ces marchés dans le cadre des dispositions prévues par le Code des Marchés Publics,  
 - de donner délégation à la Commission Permanente pour se prononcer quant aux conditions d'application de la loi du 13 août 2004 sur les libertés et responsabilités locales concernant le domaine de la voirie.

- d'autoriser le Président du Conseil Général :

. à approuver les actions pour lesquelles il sera lancé une procédure de marché public correspondante,  
 . à signer tous les actes qui découlent des marchés et contrats, notamment ceux prévus par les CCAG Travaux, prestations intellectuelles, de fournitures courantes et de services lorsqu'ils s'inscrivent dans le montant de l'opération,  
 . à demander l'ouverture des enquêtes réglementaires, nécessaires à la réalisation des opérations inscrites aux programmes annexés au rapport,  
 . à solliciter les subventions d'autres partenaires pour la réalisation des programmes du rapport,  
 . à signer les conventions de travaux avec les concessionnaires de réseaux lorsqu'il s'agira de réaliser des déplacements de réseaux nécessaires à l'exécution des programmes de travaux, conformément aux modalités d'interventions définies par le Conseil Général

. d'autoriser la Commission Permanente à se prononcer :

. sur les autres conventions (ou leurs avenants) pouvant intervenir dans le cadre de la mise en œuvre des programmes et des dispositions prises dans le cadre du rapport,  
 . sur des compléments et adaptations aux interventions définies dans le rapport et sur les modifications ou compléments d'affectations d'autorisations de programme qui seraient nécessaires,  
 - sur les déclarations de projet définies par l'article 144 de la loi démocratie de proximité du 27 février 2002.

13 M. Jacky GERARD / M. Loïc GACHON / M. Roger TASSY / M. Hervé SCHIAVETTI / M. Mario MARTINET

Budget Primitif 2011 : Politique publique environnementale.

A décidé d'approuver :

- les orientations du rapport et les dotations budgétaires relatives à la politique publique environnementale, inscrites au projet de budget primitif 2011 telles qu'elles sont indiquées dans le rapport ;  
 - l'adhésion à l'Association des communes forestières des Bouches-du-Rhône et le versement de la cotisation correspondante ;  
 - l'adhésion à l'Association « Réserves naturelles de France » et le versement de la cotisation correspondante;  
 Délégation est donnée à la commission permanente pour statuer sur la convention à intervenir entre l'État et le Département, dans le cadre du Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne et définir en tant que de besoin, l'utilisation des crédits y étant affectés, et autoriser le Président du Conseil Général à signer les conventions et tout acte nécessaire en découlant ;

- A décidé d'autoriser le Président du Conseil Général :

. à signer les conventions et tout autre acte ou document nécessaires au versement de subventions par le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, le Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales, ou autre ministère, au titre de la participation de l'État aux frais de fonctionnement et d'investissement engagés par le Département en faveur des forestiers sapeurs, et de toute autre action conduite en matière forestière ;

. à demander à l'État le remboursement des crédits pour lesquels le Département fait l'avance en qualité de maître d'ouvrage ;  
 . à signer les nouvelles conventions à intervenir entre le Département et l'Office National des Forêts, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, le Service Départemental d'Incendie et de Secours, pour le remboursement des frais engagés par ces organismes dans le cadre du dispositif de surveillance 2011 ;

- A décidé d'approuver les montants des affectations, leurs modifications, ainsi que les ouvertures et modifications de répartis d'AP comme indiqués dans le rapport.

Abstention du groupe l'Avenir du 13

14 M. Hervé CHERUBINI

Budget Primitif 2011 : Contribution du Département au budget du SDIS 13

A décidé d'approuver l'inscription au budget primitif 2011 des dotations budgétaires relatives à la contribution financière du Département au budget du SDIS des Bouches-du-Rhône pour l'exercice 2011, soit :

- 51 328 000 euros en fonctionnement
- 10 500 000 euros en investissement,

Abstention du groupe l'Avenir du 13

M. MAGGI ne prend pas part au vote.

15 M. Hervé CHERUBINI

Budget Primitif 2011 : Politique publique du tourisme

A décidé :

- d'adopter la politique publique du tourisme pour 2011 ;
- d'approuver les dotations budgétaires inscrites au projet de budget primitif 2011 et de procéder à l'affectation des autorisations de programme indiquées dans le rapport ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour procéder à des modifications ou à des compléments d'affectation ;
- d'allouer les subventions suivantes :

- . Relais des Gîtes de France : 100.000 €,
- . Association des Logis de France : 30.000 €,
- . Cotisation Comité Régional du Tourisme : 23.000 € ;

- d'allouer à l'Agence de Développement et de Réservation Touristique « Bouches-du-Rhône Tourisme » un complément de subvention de fonctionnement d'un montant de 400.000 € ;
- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer la convention établie avec l'Agence de Développement et de Réservation Touristique « Bouches-du-Rhône Tourisme » annexée au rapport.

M. CONTE ne prend pas part au vote.

16 Mme Marie-Arlette CARLOTTI

Budget Primitif 2011 : Relations Internationales et Affaires Européennes,  
 Politique publique des relations internationales et européennes

A décidé dans le cadre de la politique publique de relations extérieures du Conseil Général :

- de ratifier les actions et moyens mis en œuvre en 2010 ;
- d'approuver pour 2011 les propositions contenues dans le rapport
- d'autoriser l'accueil dans les Bouches-du-Rhône des délégations et missions étrangères, et l'envoi à l'étranger des délégations et missions du Conseil Général ;
- d'autoriser l'engagement des dépenses de relations publiques nécessaires à l'exécution de la politique publique ;
- d'autoriser la négociation et la signature par le Président du Conseil Général, ou son représentant, des accords et protocoles nécessaires avec les autorités et partenaires étrangers ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour ratifier ces accords et protocoles, et pour redéfinir en cours d'exercice, selon les besoins, les contenus, les zones géographiques, et les dispositifs opérationnels,
- d'approuver les dotations budgétaires inscrites au projet de Budget Primitif 2011.

17 M. Félix WEYGAND

Budget Primitif 2011 : Politique Publique Recherche Enseignement Supérieur

A décidé d'approuver :

- les orientations pour l'année 2011 de la direction de la recherche et de l'enseignement supérieur
- les dotations budgétaires inscrites au projet de budget primitif 2011
- les désaffectations comme indiquées dans le rapport.

Délégation est donnée à la Commission Permanente afin qu'elle procède à des créations, des modifications ou des compléments d'affectations.

25 M. André GUINDE / M. Jean-Marc CHARRIER

Budget Primitif 2011 : Politiques publiques des Transports, des Ports et de la filière de la Pêche.

A décidé :

- d'approuver les perspectives d'actions prévues pour l'année 2011, dans le cadre de la politique départementale des transports, mentionnées dans le rapport ;
- de confirmer l'inscription des autorisations de programme et d'approuver les dotations budgétaires inscrites au projet de budget primitif 2011.

- d'arrêter le programme d'intervention pour 2011 au titre des ports départementaux et de la filière pêche, tel que défini dans le rapport.

\* Pour le Budget Annexe des Ports

- d'approuver les dotations budgétaires inscrites dans le cadre de la nomenclature M.4, au projet de Budget Primitif 2011 ;
- d'approuver le versement d'une contribution du Budget Général au Budget Annexe des Ports, d'un montant maximal de 641 000 € en section d'investissement ;
- de fixer à 92 % le taux de proratisation de la T.V.A. pour 2011.
- de procéder aux affectations d'autorisations de programme, ou de procéder à leur désaffectation, comme indiqué dans le rapport ;

\* Pour le Budget Général

- de confirmer l'inscription des autorisations de programme et d'approuver les dotations budgétaires inscrites au projet de budget primitif 2011 ;
- de procéder aux affectations d'autorisations de programme, ou de procéder à leur désaffectation comme indiqué dans le rapport.
- d'approuver le principe du dispositif d'aide au maintien des bateaux de tradition, indiqué dans le rapport.
- de donner délégation à la Commission Permanente pour procéder à l'attribution des aides financières dans le cadre des enveloppes de crédits pour 2011.

Le groupe « l'Avenir du 13 » vote contre la politique publique des transports

18 M. Félix WEYGAND

Budget Primitif 2011 : Augmentation et diminution d'affectation DSIT

A décidé d'approuver les montants des affectations de crédits et leurs modifications, comme indiqués dans le rapport.

19 M. Jean-Noël GUERINI

Adoption du Règlement intérieur

A amendé ainsi qu'il suit le dernier alinéa de l'article 25 :

« Toute mise en œuvre du présent article sera examinée par la conférence des présidents ».

A décidé, en vertu de l'article L 3121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'approuver le règlement intérieur annexé à la délibération.

20 Mme Danièle GARCIA

Budget Primitif 2011 : Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du Département

Création d'une enveloppe budgétaire complémentaire pour le recrutement d'agents non-titulaires

Extension à certains agents du cadre d'emplois de technicien du bénéfice des heures supplémentaires

A décidé d'approuver :

- conformément à l'annexe 1 jointe au rapport, les créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique global du Département.
- conformément aux annexes (n° 2 à n°31) jointes au rapport, les créations, modifications et transformations d'emplois pouvant être pourvus par des agents non-titulaires.
- la création d'une enveloppe budgétaire complémentaire pour le recrutement d'agents non-titulaires à la Direction Générale Adjointe de la Solidarité permettant le recrutement de 15 assistants socio-éducatifs auxiliaires supplémentaires, conformément à l'annexe 32 jointe au rapport.
- conformément à l'annexe 33 jointe au rapport, l'extension à certains agents, du cadre d'emplois de technicien, du bénéfice des heures supplémentaires.

Les dépenses correspondantes seront prélevées selon la ventilation indiquée dans chaque annexe.

Abstention du groupe « l'Avenir du 13 »

21 Mme Danièle GARCIA

Budget Primitif 2011 : Création de 300 emplois saisonniers

A décidé pour l'exercice 2011, afin de permettre aux services de fonctionner de manière satisfaisante durant les congés d'été, d'autoriser, conformément aux propositions du rapport, le recrutement de 300 emplois saisonniers à répartir sur les mois de juillet et août.

Le coût de cette mesure pour l'année 2011 est évalué à 576 681 euros en année pleine.

Abstention du groupe « l'Avenir du 13 »

22 Mme Danièle GARCIA

Budget Primitif 2011 : Modalités d'exercice des fonctions à temps partiel pour les fonctionnaires et les agents non-titulaires.

A décidé, d'autoriser les fonctionnaires et agents non titulaires du Conseil Général des Bouches-du-Rhône à travailler à temps partiel selon les modalités fixées dans le rapport, afin d'assurer la nécessaire continuité du fonctionnement des services dans le cadre des dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et du décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004 modifié.

Ces modalités annulent et remplacent les modalités fixées par délibération n°12 du 13 septembre 1982.

23 Mme Danièle GARCIA

Budget Primitif 2011 : Evolution des taux et du nombre d'heures de vacations applicables aux médecins vacataires de la D.G.A.S.

A décidé d'approuver la prise en compte de l'évolution des taux horaires applicables aux médecins vacataires affectés à la DGAS et de porter à 140 heures mensuelles maximum le plafond des vacations pouvant être annualisées à hauteur de 1680 heures.

24 Mme Danièle GARCIA

Budget Primitif 2011 : Compte Epargne Temps

Nouvelles modalités de gestion suite à l'évolution de la réglementation

A décidé, dans le cadre des modifications apportées en 2010 aux dispositions du décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au CET dans la fonction publique territoriale, d'autoriser le Président du Conseil Général à mettre en place, au bénéfice des agents départementaux, le principe de l'indemnisation ou de la prise en compte au sein du régime de retraite additionnelle de la fonction publique des jours épargnés sur le compte épargne-temps au-delà de 20 jours.

DEPARTEMENT  
DES BOUCHES-DU-RHONE  
CONSEIL GENERAL  
D-G-S  
SERVICE DES SEANCES DE L'ASSEMBLEE  
  
FINANCES  
DECISIONS DU CONSEIL GENERAL

26 M. Hervé CHERUBINI

Budget Primitif 2011 : Demandes de garantie d'emprunt formulées par la S.A d'H.L.M Erilia

A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à la S.A. HLM Erilia pour les emprunts suivants à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations :

- 240 217,65 € représentant 45 % d'un emprunt d'un montant total de 533 817,00 €, destiné à financer l'opération d'acquisition/amélioration de 7 logements collectifs locatifs sociaux (PLAI) dénommés « Parc St Georges II » et situés avenue Marius Ruina, sur la commune de Marignane.

- 1 785 942,45 € représentant 45 % d'un emprunt d'un montant total de 3 968 761,00 €, destiné à financer l'opération de construction d'une résidence de 43 logements collectifs locatifs sociaux (34 PLUS et 9 PLAI) situés avenue Pierre Matraja, sur la commune de Sausset-les-Pins.

- 418 105,80 € représentant 45 % d'un emprunt d'un montant total de 929 124,00 €, destiné à financer l'opération d'acquisition/amélioration de 10 logements collectifs locatifs sociaux (PLUS) de la résidence « Beauvillard » située avenue de la Marine, sur la commune de La Ciotat.

- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer les conventions de garantie jointes au rapport et tous les actes correspondants.

27 M. Hervé CHERUBINI

Budget Primitif 2011 : Demande de garantie d'emprunt modificative formulée par la S.A d'HLM Erilia - Construction de 24 logements - Opération «Le Frêne» à Marseille

A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à la S.A. HLM Erilia pour un montant de 1 126.912,05 € représentant 45 % d'un montant total d'emprunts de 2 504 249,00 €, contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation, destiné à financer l'opération de construction de 24 logements collectifs locatifs sociaux dénommée « Le Frêne » et située au 2, avenue Le Frêne dans le 9ème arrondissement de Marseille.

- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer la convention de garantie jointe au rapport et tous les actes correspondants.

28 M. Hervé CHERUBINI

Budget Primitif 2011 : Demande de garantie d'emprunt modificative formulée par la S.A d'HLM Erilia Ensemble immobilier «La Fauvière» à Marseille.

A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à la S.A. HLM Erilia pour un emprunt de 238 869,90 € représentant 45 % d'un emprunt d'un montant total de 530 822,00 €, destiné à financer l'opération de réhabilitation de la 4ème tranche de l'ensemble immobilier dénommé « La Fauvière » situé dans le 10ème arrondissement de Marseille, à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

la délibération n°38 du 26 mars 2010 est abrogée.

- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer la convention de garantie jointe au rapport et tous les actes correspondants.

29 M. Hervé CHERUBINI

Budget Primitif 2011 : Demandes de garanties d'emprunts formulées par la S.A d'H.L.M Néolia

A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à la S.A. d'HLM Néolia pour les emprunts suivants à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations :

. 418 968,45 € représentant 45% d'un emprunt d'un montant total de 931 041,00 €, destiné à financer l'opération d'acquisition en V.E.F.A de 10 logements collectifs locatifs sociaux (9 PLUS et 1 PLAI) situés chemin des Tèses, sur la commune de La Fare-les-Oliviers.

- 1 517 448,60 € représentant 45% d'un emprunt d'un montant total de 3 372 108,00 €, destiné à financer l'opération d'acquisition en V.E.F.A de 33 logements collectifs locatifs sociaux (26 PLUS et 7 PLAI) dénommés « La Crèche » et situés avenue Charles de Gaulle sur la commune de Châteauneuf-les-Martigues.

- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer les conventions de garantie jointes au rapport et tous les actes correspondants.

30 M. Hervé CHERUBINI

Budget Primitif 2011 : Demande de modification de garantie d'emprunt formulée par la S.A. HLM Néolia, au titre de l'opération «Le hameau de Diane» à Salon de Provence

A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à la société S.A. HLM NEOLIA pour deux emprunts à contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations en remplacement de la garantie accordée au Budget Primitif de l'exercice 2010 (délibération n°52 du 26 mars 2010) pour 3 249 483,75 € représentant 45% d'un montant global de 7 221 075,00 €, destiné à financer la construction de 29 maisons PLS et 36 logements collectifs locatifs sociaux (PLUS) dénommés « le Hameau de Diane » à Salon-de-Provence.

- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer la convention de garantie jointe au rapport et tous les actes correspondants.

31 M. Hervé CHERUBINI

Budget Primitif 2011 : Demande de garantie d'emprunt formulée par la Société Nouvelle d'HLM de Marseille (S.N.H.M)

A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à la S.A. HLM S.N.H.M pour 1 091 176,20 € représentant 45 % de deux emprunts d'un montant total de 2 424 836,00 €, contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destinés à financer l'opération de construction de 24 logements collectifs locatifs sociaux (PLUS) dénommée « Clos de Roquepertuse » et située allée Evariste Gallois, sur la commune de Velaux.

- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer la convention de garantie jointe au rapport et tous les actes correspondants.

## 32 M. Hervé CHERUBINI

Budget Primitif 2011 : Demandes de garantie d'emprunt formulées par la SA d'HLM Nouveau Logis Provençal

A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à la S.A. HLM Nouveau Logis Provençal pour les emprunts suivants à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations :

- 1 439 364,15 € représentant 45 % d'un emprunt d'un montant total de 3 198 587,00 €, destiné à financer l'opération de réhabilitation de 88 logements collectifs locatifs sociaux dans le cadre d'une opération ANRU et situés aux 6, 7, 8 et 9, rue des Violettes (Quartier Malle II) sur la commune de Miramas ;

- 523 498,95 € représentant 45% d'un emprunt d'un montant total de 1 163 331,00 €, destiné à financer l'opération de réhabilitation de 91 logements collectifs dénommée « Icardins » et située La Butte des Carmes, dans le 2ème arrondissement de Marseille.

- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer les conventions de garantie jointes au rapport et tous les actes correspondants.

## 33 M. Hervé CHERUBINI

Budget Primitif 2011 : Demandes de garantie d'emprunt formulées par la SA d'HLM Famille et Provence

A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à la S.A. HLM Famille et Provence pour les emprunts suivants à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations :

- 914 969,25 € représentant 45 % d'un emprunt d'un montant total de 2 033 265,00 €, destiné à financer l'opération de construction de 16 logements individuels locatifs sociaux (9 PLUS et 7 PLAI) dénommée « Les Coussouls II », située Chemin des Bergers, sur la commune de Grans,

- 190 518,75 € représentant 45% d'un emprunt d'un montant total de 423 375,00 €, destiné à financer l'opération d'amélioration de 126 logements collectifs locatifs sociaux dénommée « Le Stade », située sur la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône,

- 90 594,00 € représentant 45% d'un emprunt d'un montant total de 201 320,00 €, destiné à financer l'opération d'amélioration de 66 logements collectifs locatifs sociaux dénommée « Le Vauban » située sur la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône.

- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer les conventions de garantie jointes au rapport et tous les actes correspondants

## 34 M. Hervé CHERUBINI

Budget Primitif 2011 : Demande de garantie d'emprunt formulée par l'association Perce-Neige

A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à l'association Perce-Neige pour l'emprunt suivant à contracter auprès de DEXIA :

- 1 950 000,00 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant total de 3 900 000,00 €, destiné à financer l'opération de construction d'un foyer d'accueil médicalisé de 34 places ( 28 places d'hébergement permanent et 6 places d'accueil de jour) pour personnes autistes situé avenue de Château Gombert, dans le 13ème arrondissement de Marseille.

- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer la convention de garantie jointe au rapport et tous les actes correspondants.

## 35 M. Hervé CHERUBINI

Budget Primitif 2011 : Demandes de garantie d'emprunt formulées par l'OPH 13 Habitat

A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à l'O.P.H 13 Habitat pour les emprunts suivants à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, du Crédit Agricole et de Dexia Crédit Local :

- 2 182 367,00 € représentant 100% d'un emprunt de 2 182 367,00 €, destiné à financer l'opération d'acquisition de 24 logements collectifs locatifs sociaux occupés situés au 4, 6 et 8 rue Marius Maurin-Montplaisir sur la commune d'Arles.

- 941 020,00 € représentant 100% d'un emprunt d'un montant total de 941 020,00 €, destiné à financer l'opération d'acquisition-amélioration de 4 logements collectifs locatifs sociaux (PLUS) et construction de 3 logements collectifs locatifs sociaux situées rue de la Poste et place de l'Eglise sur la commune de Graveson.

- 140 000,00 € représentant 100% d'un emprunt de 140 000,00 €, destiné à financer l'opération d'acquisition-amélioration de 2 logements collectifs locatifs occupés (PLUS) située rue de la Convention sur la commune de Rognac.

- 483 399,00 € représentant 100% d'un emprunt d'un montant total de 483 399,00 €, destiné à financer l'opération d'acquisition-amélioration de 6 logements collectifs locatifs sociaux (PLUS) dénommée « Le Presbytère » située sur la commune de Cuges les Pins.

- 7 917 152,00 € représentant 100% d'un emprunt d'un montant total de 7 917 152,00 €, destiné à financer l'opération de construction de 70 logements locatifs sociaux dénommée « Grand Vacon » sur la commune de Rognac.

- 1 490 350,00 € représentant 100% d'un emprunt d'un montant total de 1 490 350,00 €, destiné à financer l'opération de construction de 15 logements locatifs sociaux (PLAI) dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier « Les Pins » située sur la commune de Vitrolles.

- 18 106 000,00 € représentant 100% d'un emprunt d'un de 18 106 000,00 €, destiné à financer l'opération de travaux de grosses réparations d'investissement sur Marseille et le département.

- 10 521 000,00 € représentant 100% d'un emprunt de 10 521 000,00 €, destiné à financer l'opération de travaux de relocation et déploiement partiel des agences et loges modernisées sur Marseille et le département (1er dossier).

- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer les conventions de garanties jointes au rapport et tous les actes correspondants

36 M. Hervé CHERUBINI

Budget Primitif 2011 : Demandes de garantie d'emprunt formulées par la S.A. d'HLM Phocéenne d'Habitations

A décidé :

- d'accorder la garantie du Département à la S.A. d'H.L.M Phocéenne d'Habitations pour les emprunts suivants à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et du Crédit Foncier de France :

- 1 102 770,45 € représentant 45 % d'un emprunt d'un montant total de 2 450 601,00 € destiné à financer l'opération d'acquisition en V.E.F.A de 16 logements collectifs locatifs sociaux (PLS) dénommée « Cœur de Provence » et située au 404 avenue de la Gare sur la commune de Velaux ;

- 4 018 870,35 € représentant 45 % d'un emprunt d'un montant total de 8 930 823,00 €, destiné à financer l'opération de construction de 69 logements collectifs locatifs sociaux (PLUS) dénommée « Hilarion Bœuf » et située boulevard Hilarion Bœuf dans le 10ème arrondissement de Marseille ;

- 589 560,30 € représentant 45 % d'un emprunt d'un montant total de 1 310 134,00 € destiné à financer l'opération de construction en V.E.F.A de 9 logements individuels dénommée « Le Clos du Soleil » et située avenue Louis Vissac sur la commune d'Arles.

- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer les conventions de garantie jointes au rapport et tous les actes correspondants.

37 M. Hervé CHERUBINI

Budget Primitif 2011 : Demande de transfert de garantie d'emprunt formulée par l'O.P.H Habitat Marseille Provence vers la S.A d'HLM Phocéenne d'Habitations

A décidé :

- d'accorder le transfert de garantie du Département à la S.A d'HLM Phocéenne d'Habitations portant sur les emprunts contractés initialement par l'O.P.H Habitat Marseille Provence auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et dont le capital restant dû au 31 décembre 2010 s'élève à 3 436 440,84 €. Cette garantie est relative à l'ensemble immobilier « Les Echoppes » situé ZAC des Salles, sur la commune d'Istres.

- d'autoriser le Président du Conseil Général à signer la convention de transfert de garantie jointe au rapport et tous les actes correspondants.

38 M. Hervé CHERUBINI

Produits départementaux - Admissions en non-valeur

A décidé d'admettre en non valeur la somme de 205 844,99 €, dont 205 078,02 € pour le budget général et 766,97 € pour les budgets annexes.

Les crédits inscrits au Budget Primitif permettront de couvrir ces dépenses

39 M. Hervé CHERUBINI

Provision pour risques financiers 2011

A décidé :

- de constituer une provision pour risques financiers de 4 915 369 euros au titre de l'année 2011.

- d'autoriser une dotation aux provisions d'un montant de 931 503 euros.

40 M. Hervé CHERUBINI

Rapport annuel des représentants du Conseil Général administrateurs de la SEM Agora - Exercice 2009

A pris acte du rapport annuel du mandataire du Conseil Général Administrateur de la SEM AGORA pour l'exercice 2009.

41 M. Hervé CHERUBINI

Rapport annuel des représentants du Conseil Général administrateurs de la Société du Canal de Provence - Exercice 2009

A pris acte du rapport annuel des mandataires du Conseil Général Administrateurs de la Société du Canal de Provence pour l'exercice 2009.

MM. GERARD et SCHIAVETTI ne prennent pas part au vote

## 42 M. Hervé CHERUBINI

Rapport annuel des représentants du Conseil Général administrateurs de Treize Développement - Exercice 2009

A pris acte du rapport annuel des mandataires du Conseil Général Administrateurs de Treize Développement pour l'exercice 2009.

Mme ECOCHARD, MM. NOYES, GERARD, REY et CHARRIER ne prennent pas part au vote.

## 43 M. Hervé CHERUBINI

Rapport annuel des représentants du Conseil Général administrateurs de la SEMIDEP Ciotat - Exercice 2009

A pris acte du rapport annuel des mandataires du Conseil Général Administrateurs de la SEMIDEP-CIOTAT pour l'exercice 2009.

M. CHARRIER et Mme SPORTIELLO ne prennent pas part au vote

## 44 M. Hervé CHERUBINI

Budget primitif 2011

A approuvé les conclusions du Président du Conseil Général et du Rapporteur du Budget relatives au Budget Primitif 2011 (BP 2011). Après les votes de l'Assemblée Départementale, le Budget Primitif 2011 du Département s'élève en mouvements réels à : 2.492.304.630,00 € dont :

- 2.467.645.668,00 € pour le budget général
- 24.658.962,00 € pour les services à comptabilité distincte.

A décidé :

- d'amender le projet de BP 2011 conformément à l'état distribué en séance annexé à la délibération,
- d'adopter le budget primitif 2011,
- de fixer le montant du produit de la taxe sur le foncier bâti de référence 2010, soit 15,05% au titre des impositions 2011,
- d'adopter un taux de 3,80% au titre de la taxe départementale de publicité foncière et des droits d'enregistrement,
- de se prononcer favorablement sur les autorisations de programme à mettre en place pour un total de 223.451.632,75% (budget général et budgets annexes),
- de préciser que le budget est adopté, sans vote formel, par chapitre, selon la maquette budgétaire M52 par nature pour le budget général et le budget annexe du laboratoire départemental d'analyses,
- de préciser que la nomenclature des opérations et des programmes employée à des fins de gestion ne constitue pas un élément contraignant en matière d'exécution budgétaire,
- d'octroyer au laboratoire d'analyses départemental (LDA), budget annexe de la collectivité, une attribution de compensation de 1.020.000 € (chapitre 70, rubrique 921, article 7061-2 du budget annexe) au titre de 2011 visant à tenir compte des contraintes de service public imposées par la réglementation dans les domaines de la santé publique (0,62 M€) et de la santé animale (0,4 M€) au chapitre 65, rubrique 42 et 921, article 65738 du budget général,
- de reverser au LDA à travers le budget général une somme de 149.024 € correspondant à une fraction de la dotation générale de décentralisation pour 2011,
- d'accorder au centre médico-psycho-pédagogique départemental, budget annexe du Département, une somme de 57.000 € correspondant au remboursement de frais de personnel,
- d'octroyer à la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) une enveloppe de fonctionnement de 1.311.000 € (chapitre 65, rubrique 52, article 6568 au sein du budget général),
- d'accorder au budget annexe des ports une subvention d'investissement de 641.000 € (chapitre 204, rubrique 64, article 20416 au sein du budget général) destinée à couvrir les investissements 2011,
- d'adopter les modifications du règlement financier annexées au rapport,
- d'adopter les régularisations comptables présentées dans le rapport relatives à :
  - . la correction à l'inventaire de la valeur du terrain d'assiette du collège de Sausset pour 306.217,15 € portant la valeur dudit terrain à 308.749,40 €,
  - . la correction d'un écart de 098 € à l'article 261 « Titres de participation » (dépense au 668/ recette au 261),
  - . la correction d'une erreur antérieure de 165.000,65 € au titre des participations au sein de la Société du Canal de Provence, portant ainsi l'actif à 686.297,09 € (dépense au 261 / recette au 768).

Le groupe « Avenir du 13 » vote contre.

\* \* \* \* \*

